

# **PLAN SIMPLE DE GESTION**

**Période d' application : 2008 – 2022.**

**Propriété de Monsieur et Madame Jean-Jacques Gautier**

**Bois du Mont d'Hère**

**Commune : Le Ménil de Briouze**

**Département : Orne**

**Surface : 51ha 97a**

**Présenté par Monsieur et Madame Jean-Jacques Gautier.**

*Etabli par : Monsieur Dominique Guérin  
Les près veillots  
61 390 Trémont.*

# SOMMAIRE

<b><u>I°) Renseignements généraux.</u></b>	P1
<b>I 1°) Renseignements sur la forêt.</b>	P1
111°) La forêt.	P1
112°) Situation administrative.	P1
113°) Propriétaire.	P1
114°) Engagement vis à vis du F.F.N ou du budget de l'Etat.	P1
<b>I 2°) Renseignements sur le milieu naturel.</b>	P1
121°) Région naturelle.	P1
122°) Le relief.	P1
123°) Le climat.	P1
124°) Le sol.	P2
125°) Les facteurs biologiques.	P2
126°) Les facteurs humains.	P2
<b>I 3°) Renseignements techniques et économiques.</b>	P2
131°) Equipement de la forêt	P2
132°) Renseignements économiques	P2
133°) Renseignements environnementaux	P3
132°) Parcellaire cadastral et forestier.	P3et 3bis
<b><u>II°) Etat actuel des peuplements.</u></b>	P4
<b>II 1°) Gestion appliquée avant le dernier plan simple de gestion.</b>	P4
<b>II 2°) Gestion appliquée au cours du dernier plan simple de gestion.</b>	P4
221°) Rappel des objectifs.	P4
222°) Réalisation des objectifs.	P4
<b>II 3°) Etat des peuplements.</b>	P4
231°) Données générales.	P4
232°) Les types de peuplements.	P5
233°) Tableau des peuplements.	P10
<b><u>III°) Objectifs et modes de traitements.</u></b>	P11
<b>III 1°) Objectifs.</b>	P11
<b>III 2°) Prévisions de réalisation pour la durée du plan simple de gestion.</b>	P11
321°) Production ligneuse.	P11
<b>III 3°) Directives de gestion et de règles de cultures pour la période 2008 – 2022.</b>	P12
<b>III 4°) Affectation des parcelles aux différents traitements.</b>	P15
<b><u>IV°) Programme de coupes et travaux.</u></b>	P16

## I°) Renseignements généraux

### I 1°) Renseignements sur la forêt.

#### 111°) La forêt

Partie Est du Bois du Mont d'Hère  
Département de l'Orne  
Commune de « Le Ménil de Briouze »

#### 112°) Situation administrative.

Il n'existe aucun engagement fiscal sur la propriété. Aussi, aucune contrainte n'existe vis à vis du plan d'occupation des sols de la commune.

#### 113°) Propriétaire.

Monsieur et Madame Jean-Jacques GAUTIER  
37, rue Félix-Faure  
49 290 Chalennes sur Loire

Tél : 02-41-78-15-58.

#### 114°) Engagement vis à vis du F.F.N. ou du budget de l'Etat.

Néant.

### I 2°) Renseignements sur le milieu naturel.

#### 121°) Région naturelle.

La forêt se situe au sud-est du triangle formé par les trois communes de Le Ménil de Briouze, Lonlay le Tesson et La Sauvagère à environ 4kms au sud-est de Le Ménil de Briouze. Elle repose dans la région naturelle des Hautes collines de Normandie.

#### 122°) Le relief.

La bois se situe à l'est de la forêt du Mont d'Hère. Il est coupé, au tiers de sa longueur dans le sens ouest-est, par une vallée parcourue par un ruisseau alimentant un étang au cœur du bois. Ce ruisseau est le départ de la rouvre. L'altitude dans cette vallée est de 240m au plus bas. A l'ouest de cette vallée, le massif est sur plateau culminant à 276m d'altitude. A l'est, nous trouvons un versant exposé nord où l'altitude varie de 288m à l'entrée sud du bois, à 245m au plus bas du versant.

#### 123°) Le climat

La pluviométrie annuelle est d'environ 1000 à 1100 mm. La température moyenne annuelle est de 9,5°C. Le nombre de jours de gelées par an est de 60 jours en moyenne. Les

premières gelées apparaissent fin octobre début novembre. Des gelées tardives peuvent exister jusqu'au début du mois de mai.

#### 124°) Le sol

La roche mère est constituée par des schistes tachetés du Briovérien, visibles à moins d'un mètre de profondeur, fortement altérés. La décomposition a donné naissance à des sols brun acide plus ou moins caillouteux selon la situation topographique. Le pH est de 4,5. La texture est limono-argileuse. La fougère aigle, la canche flexueuse et la ronce sont présentes. Derrière l'étang au Nord, nous trouvons un sol tourbeux extrêmement mouillant.

#### 125°) Les facteurs biologiques et l'équilibre sylvo-cynégétique.

Les chevreuils sont présents en permanence sur la forêt. Les cervidés sont présents périodiquement ainsi que les sangliers. Les chevreuils et les cervidés occasionnent d'importants dégâts sur les jeunes plantations. La chasse est louée à des amis du propriétaire.

Actuellement, le plan de chasse est de 3 chevreuils. Il est insuffisant au vue des dégâts occasionnés. Avec les surfaces prévues en renouvellement (7ha 07a) dans le plan simple de gestion, il faudrait un prélèvement supérieur d'une ou deux têtes. Les surfaces permettant leur alimentation sont peu nombreuses ; il y a une lande forestière de 0ha30a et une petite parcelle de zone rase laissée en taillis de 0ha 30a.

#### 126°) Les facteurs humains.

A propos de la fréquentation du bois par le public, un chemin rural traverse du nord vers le sud le bois sur lequel passent des promeneurs régulièrement. Il en passe aussi au sud du bois. Globalement, la fréquentation est moindre.

### **13°) Renseignements technique et économique.**

#### 131°) Equipement de la forêt.

La forêt est directement accessible par un chemin empierré l'abordant par le sud, à partir de la route départementale 218.

Un réseau de chemins dessert le bois sur son ensemble. La moitié de ce réseau est carrossable en véhicule léger.

#### 132°) Renseignement économique.

Concernant la main d'œuvre, le propriétaire a une personne de confiance sur place qui réalise le gardiennage, quelques travaux sylvicoles et le suivi des coupes. Il existe une demande locale en bois de chauffage et en piquets de châtaignier permettant d'exploiter les parcelles feuillues.

Les coupes de résineux sont vendues aux scieries locaux après exploitation en régie.

133° renseignements environnementaux.

Une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) couvre une partie du bois. Cette ZNIEFF de type 2 est située de part et d'autre du ruisseau de la rouvre sur une largeur globale d'environ 250 mètres (cf carte en annexe).

134° Parcellaire cadastral et forestier.

Le parcellaire a été modifié par rapport à l'ancien. La principale modification est réalisée par rapport au surface des parcelles forestières.

### PARCELLAIRE CADASTRAL

Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Contenance
Le Ménil de Briouze	G	373	Forêt du Mont d'Hère	44a70ca
		374	Le bois brûlé	30ha56a65ca
		380	Le bois brûlé	23a50ca
		495	Forêt du Mont d'Hère	2a70ca
		497	Forêt du Mont d'Hère	35a20ca
		498	Forêt du Mont d'Hère	2a65ca
		500	Forêt du Mont d'Hère	20ha32a25ca

# PARCELLAIRE FORESTIER

La forêt se situe sur la commune de "Le Ménil de Briouze".

Parcelle	Sous parcelle	Surface	Parcelle cadastrale
1	a	1ha47	G 500 partie
	b	1ha00a	
	c	1ha00a	
	d	0ha30	
	e	0ha19	
	<b>total</b>	<b>3ha96a</b>	
2	a	2ha21a	G500 p G380 G374 p
	b	2ha84a	
	c	1ha02a	
	<b>total</b>	<b>6ha07a</b>	
3	a	2ha17a	G374 p
	b	1ha45	
	c	0ha98a	
	d	0ha36a	
	e	0ha30a	
	f	1ha63a	
	<b>total</b>	<b>6ha89a</b>	
4		<b>5ha17a</b>	G374 p
5	a	3ha62a	G374 p
	b	0ha80a	
	c	2ha06a	
	d	1ha23a	
	e	0ha21a	
	<b>total</b>	<b>7ha92a</b>	
6	a	1ha24a	G374 p
	b	0ha35a	
	c	1ha28a	
	d	1ha12a	
	<b>total</b>	<b>3ha99a</b>	
7	a	0ha42a	G373 G500 p
	b	0ha50a	
	c	0ha19a	
	d	0ha79a	
	e	0ha76a	
	<b>total</b>	<b>2ha66a</b>	
8	a	0ha64a	G495 G497 G500 p
	b	0ha82a	
	c	0ha47a	
	<b>total</b>	<b>1ha93a</b>	
9	a	1ha30a	G 500 p
	b	1ha75a	
	c	0ha90a	
	<b>total</b>	<b>3ha95a</b>	
10		<b>3ha61a</b>	G500 p
Etang		<b>0ha51a</b>	G500 p
chemin et place de dépôt		<b>5ha31a</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>51ha 97a</b>	

## **II°) Etat actuel des peuplements.**

### **II 1°) Gestion appliquée avant le dernier plan simple de gestion.**

Le bois était composé dans son ensemble de peuplements feuillus jusqu'en 1963. Date à laquelle les anciens propriétaires ont décidé de transformer la plupart de ces peuplements. Ces derniers étaient appauvris et avaient peu d'avenir. Des réserves ont été maintenues par endroit.

### **II 2°) Gestion appliquée au cours du dernier plan simple de gestion.**

#### **221°) Rappel des objectifs**

L'objectif pour les peuplements résineux était d'entreprendre les derniers nettoisements nécessaires, des élagages d'arbre d'avenir et d'effectuer des éclaircies périodiques.

Pour les peuplements feuillus, l'objectif était la transformation progressive en peuplements résineux.

#### **222°) Réalisation des objectifs.**

Jusqu'en 1999, les éclaircies résineuses ont été réalisées de façon régulière mais avec moins d'intensité que prévu. Des zones de Grandis ont été rasées suite au dépérissement représentant environ 5ha.

En décembre 1999, le bois a été touché par la tempête. Celle-ci a occasionné des dégâts modérés. Environ 3ha de coupe rase ont été effectués. Des trouées sont à noter dans les divers peuplements résineux.

Après les coupes rases de grandis, des reboisements furent réalisés avec plus ou moins de réussite due au gibier. Après tempête, les zones rases sont laissées à la régénération naturelle.

Concernant les peuplements feuillus, la transformation en résineux n'a pas eu lieu pour des raisons de modification d'objectif, avec la volonté de maintenir du feuillus et limiter les investissements. Des coupes à blanc ont eu lieu, la régénération naturelle est repartie.

Il est à noter sur cette période l'augmentation importante de la fréquentation du gibier qui rend les plantations difficiles.

### **II 3°) Etat des peuplements.**

#### **231°) Données générales.**

Le bois couvre une surface de 51ha 97a dont une surface de chemins, place de dépôt et étang de 5ha 82a. La surface de production forestière est de 46ha 15a.

Les résineux couvrent une surface de 22ha 78a où nous avons trois essences : le douglas, l'épicéa commun et le grandis. Les feuillus couvrent une surface de 18ha 43a. Les peuplements sont essentiellement des taillis avec le châtaignier en essence dominante. Le

1

taillis avec réserve représente 3ha 62a. Les zones rases en cours de colonisation ont une surface de 4ha 94a.

La qualité des bois résineux est bonne pour les douglas qui sont en station. Les épicéas communs pousse bien que sur 0ha 76a. Dans les autres zones, le sol est trop sec pour qu'ils réussissent. Le grandis souffre des sécheresses et les derniers peuplements adultes connaissent du dépérissement ou végètent.

Concernant les feuillus, la qualité des jeunes châtaigniers est correcte et les peuplements sont poussant. Les quelques réserves de chêne et de hêtre sont de qualité moyenne à bonne.

### 232° Les types de peuplements.

Nous distinguons huit types de peuplements.

⇒ *La lande forestière : Parcelle 1d – Surface 0ha 30a.*

La parcelle 1d (0ha30a) est issue de l'abaissement du niveau de l'étang, il y a une dizaine d'années. Cette lande est composée de saules et de bouleaux atteignant 10m de hauteur et un diamètre de 10cm. C'est une zone non exploitable servant de retenue en cas de crue pour éviter des inondations en aval du bois.

⇒ *Taillis simple jeune : Parcelle 5 e, 7d, 9a – Surface : 2ha 30a.*

La parcelle 5 e (0ha21a) située au nord-est du bois est issue d'une coupe rase de feuillus. Sa densité est de 4 à 5 000 tiges par hectare pour une hauteur de 4m. Il est âgé de 8ans. Il se compose à 90% de châtaignier et de 10% de hêtres et bouleaux. Sa vigueur est bonne.

La parcelle 7d (0ha79a) est pour partie d'une ancienne plantation de douglas détruite par le gibier et pour l'autre partie d'une trouée de la tempête. Le bouleau s'est installé avec une densité de 5 à 6 000 tiges/ha. La hauteur varie de 4m à 8m. Ces deux zones sont humides et difficiles d'accès.

La parcelle 9a (1ha30a) est issue d'une plantation détruite par le gibier après coupe rase de grandis. Le bouleau a largement colonisé. On note la présence de chênes, de châtaigniers et de hêtres assez vigoureux et quelques douglas. La hauteur est de 8m. La densité est de 8 à 10 000 tiges/ha. Les essences nobles présentent des sujets de belles venues.

⇒ *Taillis simple exploitable : Parcelle 3 e, 3f, 4, 5d, 6c, 6d, 7b – Surface : 9ha 95a.*

Les parcelles 3 e, 4, 5d (6ha70a) sont des parcelles issues de coupe rase de taillis de châtaignier où les souches ont fortement rejetées. Des sujets de franc pied sont aussi apparus. La densité est de 4 000 tiges/ha. Le diamètre moyen est de 10 à 15 cm. La hauteur moyenne est de 12m. Le taillis est vigoureux ainsi que les francs pieds. On note la présence de réserves dans les parcelles 4 et 5d. Ces réserves, essentiellement du chêne, sont environ 30 par hectare avec une circonférence moyenne de 120cm. Leur hauteur moyenne est de 25m. Au nord-est de la parcellaire, il y a un alignement de douglas qui fait l'objet de quelques extractions lors d'exploitations résineuses.

La parcelle 6d (1ha12a) a les mêmes données dendrométriques que les précédentes avec une densité moins élevée (2 500 tiges/ha) et une présence de Bouleau à 50%. Elle est issue d'une ancienne plantation détruite par le gibier.

La parcelle 3f (1ha63a) est un taillis de châtaignier balivable de diamètre moyen de 15cm pour une densité de 4 000 tiges/ha. La hauteur moyenne est de 16m. On note la présence de quelques bouleaux et de quelques réserves de pins sylvestres au sud de la parcelle. Ces réserves ont une circonférence de 120cm.

La parcelle 6c (1ha28a) est un taillis de bouleaux arrivé à maturité. Son diamètre moyen est de 22cm pour une hauteur moyenne de 20m. La densité est de 800 tiges/ha. Le couvert est de 7/10<sup>ème</sup>. Ce taillis n'a pas d'avenir.

La parcelle 7b (0ha50a) est un taillis d'aulne de belle venue située dans une zone humide pas facile d'accès, en aval de l'étang. Le diamètre moyen est de 22 cm et la hauteur de 20m. La densité est de 800 tiges par hectare. L'élagage naturel est bon. Les bois sont de belles venues.

⇒ *Taillis avec réserves : Parcelle 5a – Surface : 3ha 62a.*

Cette parcelle est située à l'est du bois. Elle est composée en réserve de chênes, hêtres et châtaigniers. La circonférence moyenne est de 110cm et la hauteur moyenne est de 22m. la surface terrière est de 16m<sup>2</sup>/ha. Les bois sont de qualité moyenne. Le taillis se compose de bouleaux, chênes, hêtres et châtaigniers. Son diamètre moyen est de 17cm. Sa densité est de 600 tiges par hectare. Le couvert est de 8/10<sup>ème</sup>. Des trouées ont été faites à la tempête, leur surface est minime. Des chablis sont encore présents. Des semis et baliveaux de hêtre sont présents. Ce peuplement manque d'entretien.

⇒ *Jeune futaie résineuse sous couvert : Parcelle 3d et 8b – Surface : 1ha 18a.*

La parcelle 3d (0ha 36a) est composée de sapin pectiné pour la futaie résineuse et d'un taillis de bouleaux et de châtaigniers au-dessus. Les sapins pectiné ont été plantés à une densité de 1 600 tiges par hectare. Aujourd'hui, il en reste la moitié. Leur diamètre est de 10 cm. La hauteur moyenne est de 12m. Le taillis, qui a envahi la plantation, domine avec une hauteur moyenne de 15m. Son diamètre est de 15cm. Le couvert est fermé (10/10<sup>ème</sup>). L'état sanitaire est moyen. Les pectinés souffrent de la concurrence du taillis.

La parcelle 8b ( 0ha 82a) est un ancien taillis avec réserve pauvre planté en dessous en grandis, il y a environ 25ans. La densité de plantation des grandis est de 1 600 tiges/ha. Actuellement, il reste environ 1 200 tiges/ha. Leur hauteur varie de 8m à 12m. le diamètre moyen est de 15cm. Selon le couvert des feuillus, les grandis sont plus ou moins gros. Les plus beaux sujets se trouvent au sud de la parcelle. Le peuplement feuillus est composé d'un taillis de bouleaux, hêtre et chêne. Son diamètre moyen est de 25cm. Les réserves en faible quantité sont majoritairement du chêne. Leur circonférence moyenne est de 110cm. Le taillis est au même stade que les réserves. La hauteur moyenne est de 20m. Les feuillus sont en cours d'exploitation. Les sujets de franc pied les plus beaux sont conservés.

⇒ *Futaie résineuse adulte* :

- Parcelles de Douglas : 1a, 2a, 3a, 5c, 6a, 7a et 9b – Surface : 11ha 32a.

La parcelle 1a (1ha 47a) est divisée en trois zones. Des différences de grosseur sont à noter entre le sud et le nord. Le diamètre moyen varie de 25 à 28 cm avec une surface terrière de 26 à 31 m<sup>2</sup>/ha. La densité est d'environ 500 tiges/ha. La hauteur moyenne est de 25m et la hauteur dominante de 28m. Un élagage à 2m a été réalisé. Les bois présentent des branches diamètre moyen garantissant une bonne qualité. On note la présence d'une petite poche de pins sylvestres au nord de la parcelle. Elle sera travaillée en même temps que les douglas. Sa surface est trop petite pour en faire une sous-parcelle.

Les parcelles 2a, 3a et 5c (6ha 44a) sont des parcelles arrivées au stade de la quatrième éclaircie. Leur densité varie de 380 à 450 tiges/ha. Le diamètre moyen varie de 27cm à 32cm. La hauteur moyenne est de 25m et la hauteur dominante de 28 à 30m. La surface terrière varie de 27 à 30 m<sup>2</sup>/ha. Ces parcelles ont été élaguées à 2m. En parcelles 2a et 5c, la qualité des bois est similaire à la parcelle 1a. En parcelle 3a, l'espacement entre les lignes est de 5m et les arbres se sont étalés. Ils ont de grosses branches et nombreuses. Une partie de la 3a vient d'être éclaircie. L'autre sera à prévoir rapidement.

La parcelle 6a (1ha 24a) a été touchée par la tempête ce qui a occasionné une « éclaircie » hétérogène. Cette parcelle n'avait pas subi d'éclaircie auparavant. La densité actuelle est d'environ 550 tiges/ha. Le diamètre moyen est de 29cm et la surface terrière de 36m<sup>2</sup>/ha. La hauteur moyenne est de 22m et la hauteur dominante de 26m. Des zones restent denses et mériteraient une éclaircie douce. Les bois sont de bonne qualité.

La parcelle 7a (0ha 42a) est au stade de la quatrième éclaircie. Le diamètre moyen des douglas varie de 30 à 35cm. La surface terrière est de 32m<sup>2</sup>/ha. La hauteur moyenne est de 26m et la hauteur dominante est de 30m. Les bois sont de belles venues.

La parcelle 9b (1ha 75a) a subi de gros dégâts à la tempête. Le peuplement est très clair. Le diamètre moyen est de 26cm. La surface terrière est de 26m<sup>2</sup>/ha avec une densité de 350 tiges/ha. La hauteur moyenne est de 26m et la hauteur dominante de 28m. Dans les trouées, on note la présence de semis de douglas.

- Parcelles de grandis : 1b, 3b, 7c – Surface : 2ha 64a.

La parcelle 1b (1ha) a subi quelques dégâts à la tempête. Le diamètre moyen est de 20cm avec une surface terrière de 22m<sup>2</sup>/ha. La densité est de 700 tiges/ha. La hauteur moyenne est de 16m et la hauteur dominante de 18m. Ils sont peu poussant et souffre de la sécheresse. Ils sont sur un sol peu profond.

La parcelle 3b (1ha 45a) souffre de dépérissement. Elle est en cours d'exploitation d'arbres dépérissant. La densité après exploitation sera d'environ 250 à 300 tiges/ha. Le diamètre moyen est de 30cm. La hauteur moyenne est de 22m et une hauteur dominante de 25m. Elle n'a plus d'avenir, une coupe rase est à prévoir dans les prochaines années.

La parcelle 7c (0ha 19a) a une densité de 500 tiges/ha. Le diamètre moyen est de 30cm. La surface terrière est de 35m<sup>2</sup>/ha. La hauteur moyenne est de 24m. Cette parcelle connaît des dépérissements. Son avenir est compromis aussi.

- Parcelle d'épicéas communs : 1 e, 2c et 7 e – Surface : 1ha 97a.

La parcelle 1 e (0ha 19a) borde l'étang à l'ouest. Cette parcelle est peu vigoureuse, le diamètre moyen est de 15cm. La densité est de 2 000 tiges/ha. La surface terrière est de 35m<sup>2</sup>/ha. La hauteur moyenne est de 18m et la hauteur dominante de 20m. Cette parcelle n'a jamais été éclaircie. Des arbres dépérissent et tombent tout seuls. Son rapport H/D est élevé (120), toute éclaircie devra être douce. La tempête a occasionné quelques trouées.

La parcelle 2c (1ha 02a) est peu vigoureuse, le diamètre moyen est de 15cm. La densité est de 1 000 tiges/ha. La surface terrière est de 20m<sup>2</sup>/ha. La hauteur moyenne est de 15m et la hauteur dominante de 18m. Cette parcelle n'a jamais été éclaircie. Des arbres dépérissent et tombent tout seuls. On note la présence de quelques pins sylvestres naturels. L'état sanitaire est mauvais car les épicéas ne sont pas adaptés à la station. Une trouée a été occasionnée par la tempête de 99 au nord-est de la parcelle.

La parcelle 7 e (0ha 76a) est située sur une zone humide pour 75% de sa surface. Les arbres sont en station. Le diamètre moyen est de 20cm car ils n'ont pas été éclaircis. La densité est de 800 tiges/ha. La surface terrière est de 25m<sup>2</sup>/ha. La hauteur moyenne est de 22m et la hauteur dominante de 25m. Ils n'ont pas été élagués. On note la présence de quelques réserves de chênes.

- Parcelle de mélèze : 8a et 10 – Surface : 4ha 25a.

La parcelle 8a (0ha 64a) est située au sud-ouest du bois. La densité est de 700 tiges/ha avec un diamètre moyen de 25cm. La surface terrière est de 32m<sup>2</sup>/ha. La hauteur moyenne est de 25m et la hauteur dominante de 27m. Il y a un bon élagage naturel. La tempête de 99 a couché quelques arbres qui ne sont pas exploités. Autour de cette parcelle, nous avons un alignement de douglas non élagués de diamètre moyen de 35cm.

La parcelle 10 (3ha61a) a une densité de 500 tiges/ha avec un diamètre moyen de 25cm. La surface terrière est de 28m<sup>2</sup>/ha. La hauteur moyenne est de 25m et la hauteur dominante de 27m. Il y a un bon élagage naturel. La tempête de 99 a occasionné quelques trouées.

⇒ *Plantation résineuse : parcelle 2b – Surface : 2ha 84a.*

Cette parcelle est issue d'une coupe rase de grandis reboisée en 2000. Les essences installées sont le douglas et l'épicéa commun pour moitié chacune. La densité de plantation est de 1 100 tiges/ha. Actuellement, nous estimons le taux de reprise à 80%. La hauteur varie de 2 à 4m. Des rejets ligneux se sont installés avec le bouleau, le châtaignier et le pin sylvestre qui concurrencent les plants ou bouchent les zones de manque.

⇒ Zone rase : Parcelle 1c, 3c, 5b, 6b, 8c et 9c – Surface : 4ha 50a.

Les parcelles 1c, 6b, 8c et 9c (2ha 72a) sont issues de zones couchées par la tempête de 99. Dans ces parcelles, il n'y a rien eu de fait après l'exploitation des bois ; sauf en 1c, où une plantation a été essayée en pin sylvestre et les sujets n'ont pas repris. La ronce et des rejets ligneux s'installent. En 1c, des semis de pins sylvestre et de douglas apparaissent mais pas en assez grand nombre pour assurer un avenir. La parcelle 6b est colonisée par des bouleaux qui atteignent une hauteur de 2m, avec une densité de 10 000 tiges/ha. Les parcelles 8c et 9c sont quant à elle colonisée par la ronce. Des semis de bouleaux, de douglas, de châtaignier et autres apparaissent. Pour assurer un avenir correct à ces parcelles, il faudra certainement enrichir par plantation.

La parcelle 3c (0ha 98a) est une zone touchée par la tempête anciennement boisée en grandis. Cette parcelle a déjà été reboisée. Le gibier et le manque d'entretien ont anéanti complètement le boisement. Actuellement, seule la fougère aigle est présente et très vigoureuse.

La parcelle 5b (0ha80a) est une parcelle issue de l'exploitation de feuillus. L'exploitation est en cours. Dans cette parcelle, les rémanents sont mis en andain. La régénération commence à apparaître.

⇒ *Les alignements :*

Ces alignements ne sont pas référencés dans le parcellaire et sur la carte car ils ne sont pas continus. Ce sont des alignements en résineux (douglas, mélèze ou pruche de l'ouest) qui jouxtent la plupart du temps les parcelles résineuses sauf en parcelle 4. Ces alignements ne font pas l'objet d'exploitation particulière car ils servent de protection. Quelques extractions sont réalisées lors de dépérissements. Aussi pour ne pas surcharger la carte, il est décidé de ne pas les intégrer au parcellaire.

233°) Tableau des peuplements

Tableau des peuplements

Parcelle	Lande	Taillis simple jeune	Taillis simple exploitable	Taillis avec réserves	Jeune futaie résineuse sous couvert	Futaie résineuse adulte	Plantation résineuse	Zone rase	TOTAL
1	0,30					2,66		1,00	3,96
2						3,23	2,84		6,07
3			1,93		0,36	3,62		0,98	6,89
4			5,17						5,17
5		0,21	1,23	3,62		2,06		0,80	7,92
6			2,40			1,24		0,35	3,99
7		0,79	0,50			1,37			2,66
8					0,82	0,64		0,47	1,93
9		1,30				1,75		0,90	3,95
10						3,61			3,61
<b>TOTAL</b>	<b>0,30</b>	<b>2,30</b>	<b>11,23</b>	<b>3,62</b>	<b>1,18</b>	<b>20,18</b>	<b>2,84</b>	<b>4,50</b>	<b>46ha 15a</b>

### III°) Objectifs et mode de traitement.

#### III 1°) Objectif.

La durée du plan simple de gestion est fixée à 15 ans. Les objectifs du propriétaire sont la production ligneuse dans toutes les parcelles en adéquation avec la chasse. En ce qui concerne le renouvellement des parcelles, le propriétaire souhaite autant que possible laisser la régénération s'installer et obtenir des peuplements feuillus. Les investissements seront limités. Les parcelles feuillues seront améliorées tant que possible avec le maintien de quelques zones en taillis pour la chasse. Les futaies de châtaignier issues des taillis auront pour diamètre d'exploitabilité 40cm. Les éclaircies seront poursuivies dans les parcelles résineuses. Le diamètre d'exploitabilité des douglas est fixé à 50cm. Les parcelles de grands seront éclaircies ou coupées à blanc selon leur état sanitaire.

#### III 2°) Prévisions de réalisation pour la durée du plan simple de gestion.

##### 321°) Production ligneuse.

Traitement	Superficie actuelle (ha)	Superficie à l'issue du PSG (ha)	Répartition envisagée à long terme (%)
Lande	0,30	0,30	0,70
Taillis simple jeune	2,30	0,50	
Taillis simple exploitable	11,23	1,14	3,50
Taillis avec réserves	3,62		
Jeune futaie feuillus		3,45	
Futaie feuillus régulière		10,96	31,30
Futaie feuillus irrégulière		3,62	7,80
Plantation résineuse	2,84		
Jeune futaie résineuse sous couvert	1,18		
Jeune futaie résineuse		3,62	56,70
Futaie résineuse	20,18	22,56	
Zone rase	4,50		
Total	46,15	46,15	100,00

### III 3°) Directives de gestion et de règles de cultures pour la période 2008-2022.

⇒ *La lande forestière : Parcelle 1d – Surface 0ha 30a.*

La parcelle 1d ne subira aucune intervention durant le plan simple de gestion. Cette parcelle sert de retenue en cas de crue. Elle gardera cette fonction.

⇒ *Taillis simple jeune : Parcelle 5 e, 7d, 9a – Surface : 2ha 30a.*

Les parcelles 5 e sera balivées en 2018 avec pour objectif l'obtention d'une futaie de châtaignier. Le prélèvement sera de 40% des tiges en favorisant les sujets de franc pied. La rotation des éclaircies sera de 6 ans au début.

La parcelle 7d est située dans une zone humide. Cette aura pour vocation le maintien en taillis pour l'accueil du gibier. Aucune intervention ne sera faite durant le plan simple de gestion.

La parcelle 9a présente des sujets d'essences nobles de belle venue. Deux détourages de ces sujets seront effectués à leur profit en 2008 et 2012. 200 tiges/ha seront détourées. En 2018, une éclaircie dans le taillis sera réalisée en favorisant les tiges détourées. Le prélèvement sera de 30% des tiges. La rotation des éclaircies au début sera de 6 ans.

⇒ *Taillis simple exploitable : Parcelle 3 e, 3f, 4, 5d, 6c, 6d, 7b – Surface : 9ha 95a.*

Les parcelles 3 e, 4, 5d et 6d ont pour objectif la futaie régulière. Un balivage sera réalisé en 2013 avec le prélèvement de 50% des tiges et 40% pour la parcelle 6d ayant une densité moins élevée. Les sujets de franc pied seront favorisés. Une éclaircie sera effectuée 6 ans (2019) plus tard avec un prélèvement de 30% des tiges.

La parcelle 3f sera convertie en futaie régulière. Elle sera balivée en 2008 avec un prélèvement de 50% des tiges. Suivront deux éclaircies prélevant 30% des tiges à rotation de 6ans soit en 2014 et 2020.

La parcelle 6c est arrivée à maturité. Une coupe rase sera effectuée en 2011. On laissera repartir le taillis pendant 3ans. Puis, un enrichissement sera entrepris en hêtre et merisier à une densité de 400 tiges/ha. Trois détourages de ces plants seront effectués tous les 2 ans ( 2016-2018-2020).

La parcelle 7b est située dans une zone humide. Les aulnes présents poussent bien. L'objectif de cette parcelle est le taillis simple afin de limiter les interventions. Une coupe rase sera réalisée en 2020. Après la coupe rase, la parcelle sera de nouveau conduite en taillis simple.

⇒ *Taillis avec réserves : Parcelle 5a – Surface : 3ha 62a.*

Cette parcelle sera convertie en futaie irrégulière. Deux coupes préparatoires à la conversion seront effectuées à intervalle de 7 ans. Les coupes auront lieu en 2011 et 2018. Le prélèvement sera de 2m<sup>2</sup>/ha dans les réserves et de 50st/ha dans le taillis. Il sera recruté par l'intermédiaire du taillis des petits bois. Les semis et baliveaux présents seront favorisés dans

ces premières coupes. L'année suivant les coupes, un nettoyage (dépressage et dégagement) des semis et des baliveaux sera prévu.

⇒ *Jeune futaie résineuse sous couvert : Parcelle 3d et 8b – Surface : 1ha 18a.*

En parcelle 3d, le taillis sera prélevé en 2008. des brins de taillis de châtaignier seront conservés là où ils seront plus beaux que les sapins pectinés. Ensuite, une éclaircie sera réalisée en 2016 prélevant 30% des tiges.

Après l'exploitation des feuillus qui est en cours, la parcelle 8b suivra le même itinéraire que la parcelle 3d.

⇒ *Futaie résineuse adulte :*

- Parcelles de Douglas : 1a, 2a, 3a, 5c, 6a, 7a et 9b – Surface : 11ha 32a.

Les parcelles 1a, 2a, 3a, 5c, 6a suivront le même rythme d'éclaircie. Dans un premier temps, les parcelles 1a, 3a pour partie et 6a seront éclaircies en 2008. Le prélèvement sera de 20% des tiges en 1a et 3a. en 6a, le prélèvement sera de 25% dans les zones non touchées par la tempête. Puis des éclaircies à rotation de 7ans suivront en 2015 et 2022 avec des prélèvements de 20% à 25% du volume.

La parcelle 7a subira deux éclaircies durant le plan simple de gestion en 2014 et 2021. Ces éclaircies prélèveront 20% du volume et mèneront le peuplement à densité finale.

La parcelle 9b a subi de gros dégâts à la tempête. Cette parcelle suivra le même itinéraire que la parcelle 7a avec deux éclaircies en 2014 et 2021. Les prélèvements seront ajustés selon la densité des zones tout en ne dépassant pas 25% de prélèvement des tiges.

- Parcelles de grandis : 1b, 3b, 7c – Surface : 2ha 64a.

La parcelle 1b sera éclaircie en 2009 avec un prélèvement de 20% des tiges. On limitera les prélèvements le long des trouées ; pour maintenir la stabilité du peuplement qui a un rapport H/D de 120 donc élevé. Une deuxième éclaircie se fera en 2016. Le prélèvement sera de 20% des tiges. Cette intervention aura lieu en fonction de la capacité du peuplement à réagir. Dans le cas où le peuplement souffrirait de dépérissement important une coupe d'urgence pourra être demandée.

Les parcelles 3b et 7c sont très dépérissant. Une coupe rase est prévue en 2009. Un boisement suivra en 2011. L'essence installée sera le douglas à une densité de 850 plants par hectare. Des dégagements suivront pendant les trois années suivantes. En 2018, un nettoyage sera prévu, si besoin est.

- Parcelle d'épicéas commun : 1e, 2c et 7e – Surface : 1ha 97a.

Ces trois parcelles seront passées en éclaircie en 2009. Un prélèvement de 25% des tiges sera effectué. Des cloisonnements seront ouverts une ligne sur 5 environ afin de ne pas

déstabiliser les peuplements. Suivra une éclaircie en 2016 avec un prélèvement de 25% des tiges.

- Parcelle de mélèze : 8a et 10 – Surface : 4ha 25a.

Ces deux parcelles seront éclaircies à intervalle de 7ans. La première aura lieu en 2010 avec un prélèvement de 25% des tiges. La deuxième prélèvera 20% des tiges. Dans les zones de trouées, les prélèvements seront modérés pour garder de la stabilité.

⇒ *Plantation résineuse : parcelle 2b – Surface : 2ha 84a.*

Dans cette parcelle, les plants sont concurrencés par des rejets ligneux. Deux nettoisements seront réalisés en 2008 et 2012. lors de ces nettoisements, dans les zones de manque, des rejets ligneux tels que des pins sylvestres ou châtaigniers pourront être favorisés. La première éclaircie sera réalisée en 2020 avec une ouverture de cloisonnement une ligne sur 5 et un prélèvement de 20 à 25% des tiges dans les bandes restantes.

⇒ *Zone rase : Parcelle 1c, 3c, 5b, 6b, 8c et 9c – Surface : 4ha 50a.*

Les parcelles 1c sera reboisé en pins laricio de Corse en 2009. La densité sera de 800 plants/ha. Des entretiens seront entrepris durant les trois années suivantes. Deux nettoisements seront prévus en 2017 et 2022 pour limiter la concurrence ligneuse qui pourrait se développer.

La parcelle 3c sera reboisée dans la même année que les parcelles 3b et 7c. Les mêmes conditions seront appliquées. Elle suivra leur programme d'entretien.

Dans la parcelle 5b, la régénération naturelle sera mise en place. Un enrichissement sera prévu dans le cas où la densité de semis ne sera pas assez suffisante en 2009. cette même année se fera une ouverture de cloisonnements sylvicoles tous les 8m d'axe en axe. Suivra deux dégagements des enrichissements effectués en 2009. En 2013, un détourage de 400 tiges/ha, bien conformées, sera réalisé. Un deuxième passage sur ces 400 tiges/ha sera entrepris en 2018. ces détourages seront pratiquées sur les enrichissements et sur des sujets naturels. Le hêtre et le châtaignier seront les essences à favoriser.

La parcelle 6b, du fait de sa petite surface et étant bien colonisée en bouleau, sera laissée en taillis pour un abri pour le gibier. Aucune intervention n'y sera réalisée durant la période du plan simple de gestion.

Les parcelles 8c et 9c, mises en régénération naturelle, semblent manquer actuellement de recrue ligneux pour assurer leur avenir. En 2009, il pourra être réaliser une ouverture de cloisonnements sylvicoles tous les 8m et un enrichissement de 400 tiges/ha pour compléter les trouées. Cet enrichissement pourra être réalisé en merisier et en châtaignier. Dans ce cas, des dégagements de ces plants seront effectués les trois années suivantes (2010-2011-2012). Des détourages seront prévus en 2017 et en 2022.

### III 4°) Affectation des parcelles aux différents traitements

Parcelle	Type de peuplement	Traitement objectif	Mode de traitement
1a	futaie résineuse	futaie résineuse régulière	éclaircie
1b	futaie résineuse	futaie résineuse régulière	éclaircie
1c	zone rase	futaie résineuse régulière	plantation-dégagement
1d	lande	lande	rien
1e	futaie résineuse	futaie résineuse régulière	éclaircie
2a	futaie résineuse	futaie résineuse régulière	éclaircie
2b	plantation	futaie résineuse régulière	nettoiement-éclaircie
2c	futaie résineuse	futaie résineuse régulière	éclaircie
3a	futaie résineuse	futaie résineuse régulière	éclaircie
3b	futaie résineuse	futaie résineuse régulière	plantation-dégagement
3c	zone rase	futaie résineuse régulière	plantation-dégagement
3d	jeune futaie résineuse sous couvert	futaie résineuse régulière	extraction feuillus éclaircie
3e	taillis simple exploitable	futaie feuillus régulière	balivage- éclaircie
3f	taillis simple exploitable	futaie feuillus régulière	balivage- éclaircie
4	taillis simple exploitable	futaie feuillus régulière	balivage- éclaircie
5a	taillis avec réserve	futaie feuillus irrégulière	coupe de conversion
5b	zone rase	futaie feuillus régulière	enrichissement-dégagement
5c	futaie résineuse	futaie résineuse régulière	éclaircie
5d	taillis simple exploitable	futaie feuillus régulière	balivage- éclaircie
5e	taillis simple jeune	futaie feuillus régulière	balivage
6a	futaie résineuse	futaie résineuse régulière	éclaircie
6b	zone rase	taillis simple	rien
6c	taillis simple exploitable	futaie feuillus régulière	plantation-dégagement
6d	taillis simple exploitable	futaie feuillus régulière	balivage- éclaircie
7a	futaie résineuse	futaie résineuse régulière	éclaircie
7b	taillis simple exploitable	Taillis simple	coupe rase
7c	futaie résineuse	futaie résineuse régulière	plantation-dégagement
7d	taillis simple jeune	taillis simple	rien
7e	futaie résineuse	futaie résineuse régulière	éclaircie
8a	futaie résineuse	futaie résineuse régulière	éclaircie
8b	jeune futaie résineuse sous couvert	futaie résineuse régulière	éclaircie
8c	zone rase	futaie feuillus régulière	enrichissement-dégagement
9a	taillis simple jeune	futaie feuillus régulière	détourage- éclaircie
9b	futaie résineuse	futaie résineuse régulière	éclaircie
9c	zone rase	futaie feuillus régulière	enrichissement-dégagement
10	futaie résineuse	futaie résineuse régulière	éclaircie

### IV°) Programme des coupes et travaux

Année	Parcelle	Surface (ha)	Nature de la coupe	Parcelle	Surface (ha)	Nature des travaux
2008	1a	1,47	éclaircie	2b	2,84	nettoisement
	3a	2,17	éclaircie	9a	1,30	détourage
	3f	1,63	extraction des feuillus			
	3d	0,36	balivage			
	6a	1,24	éclaircie			
2009	1b	1,00	éclaircie	1c	1,00	plantation
	1e	0,19	éclaircie	5b	0,80	enrichissement
	2c	1,02	éclaircie	8c	0,47	enrichissement
	3b	1,45	coupe rase	9c	0,90	enrichissement
	7c	0,19	coupe rase			
	7e	0,76	éclaircie			
2010	8a	0,64	éclaircie	1c	1,00	dégagement
				5b	0,80	dégagement
	10	3,61	éclaircie	8c	0,47	dégagement
				9c	0,90	dégagement
2011	5a	3,62	coupe de conversion	1c	1,00	dégagement
	6c	1,28	coupe rase	3b	1,45	plantation
				3c	0,98	plantation
				5b	0,80	dégagement
				7c	0,19	plantation
				8c	0,47	dégagement
				9c	0,90	dégagement
2012				1c	1,00	dégagement
				2b	2,84	détourage
				3b	1,45	dégagement
				3c	0,98	dégagement
				5a	3,62	nettoisement
				7c	0,19	dégagement
				8c	0,47	dégagement
				9a	1,30	détourage
				9c	0,90	dégagement
2013	3e	0,30	balivage	3b	1,45	dégagement
	4	5,17	balivage	3c	0,98	dégagement
	5d	1,23	balivage	5b	0,80	détourage
	6d	1,12	balivage	7c	0,19	dégagement
2014	3f	1,63	éclaircie	3b	1,45	dégagement
	7a	0,42	éclaircie	3c	0,98	dégagement
	9b	1,75	éclaircie	6c	1,28	enrichissement
				7c	0,19	dégagement
2015	1a	1,47	éclaircie			
	2a	2,21	éclaircie			
	3a	2,17	éclaircie			
	5c	2,06	éclaircie			
	6a	1,24	éclaircie			
2016	1b	1,00	éclaircie	6c	1,28	détourage
	1e	0,19	éclaircie			

2016	2c	1.02	éclaircie			
	3d	0.36	éclaircie			
	7e	0.76	éclaircie			
	8b	0.82	éclaircie			
2017	8a	0.64	éclaircie	1c	1.00	nettoiemment
	10	3.61	éclaircie	8c	0.47	nettoiemment
				9c	0.90	nettoiemment
2018	5a	3.62	éclaircie	3b	1.45	dégagement
	5e	0.21	balivage	3c	0.98	dégagement
	9a	1.30	éclaircie	5b	0.80	détourage
				6c	1.28	détourage
				7c	0.19	dégagement
2019	3e	0.30	éclaircie	5a	3.62	nettoiemment
	4	5.17	éclaircie			
	5d	1.23	éclaircie			
	6d	1.12	éclaircie			
2020	2b	2.84	éclaircie	6c	1.28	détourage
	3f	1.63	éclaircie			
	7b	0.50	coupe rase			
2021	7a	0.42	éclaircie			
	9b	1.75	éclaircie			
2022	1a	1.47	éclaircie	1c	1.00	dégagement
	2a	2.21	éclaircie	8c	0.47	dégagement
	3a	2.17	éclaircie	9c	0.90	dégagement
	5c	2.06	éclaircie			
	6a	1.24	éclaircie			

*Carte de localisation*

*Et*

*Carte de peuplement*

